Un partenariat MRM / DREAL Auvergne-Rhône-Alpe



# Observatoire ALOSE FEINTE DE MEDITERRANEE

• Effectifs d'Aloses aux stations de vidéo-comptage (2019)

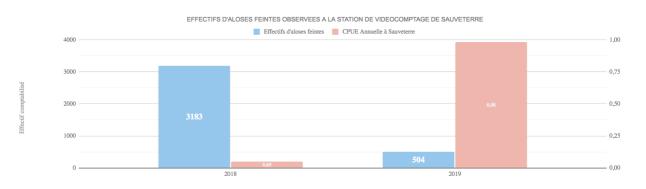




## Résultats globaux

# 1.1. Barrage de Sauveterre

Après une première année de suivi en 2018 ayant enregistré 3183 aloses, le suivi de la seconde saison de migration n'a permis de comptabiliser que 504 passages d'aloses feintes. Dans le même temps, les captures par unité d'effort (CPUE) réalisées en aval du barrage-usine de Sauveterre ont fortement augmenté en 2019 (voir graphique ci-dessous). Ces fluctuations peuvent principalement s'expliquer la combinaison de deux facteurs. D'une part des conditions hydrologiques soutenues en 2018 (peu favorables à la pêche à l'Alose), puis un dysfonctionnement du débit d'attrait de la passe à poissons en 2019, qui est passé de 10 m³/s à environ 4 m³/s à partir de mi-avril. L'entrée de la passe était donc plus difficile à repérer pour les espèces se présentant à l'aval du barrage. Cette baisse d'attrait est la conséquence d'un dysfonctionnement survenu sur la mini-centrale hydro-électrique qui turbine ce débit d'attrait.



Or, c'est parallèlement ce dysfonctionnement (mi-avril) que les premières aloses se sont présentées à Sauveterre selon le suivi de la pêcherie à la ligne (première capture le 11 avril). Le faible attrait de la passe a induit une accumulation d'individus à l'aval du barrage, qui a facilité les captures en 2019 : 808 individus capturés contre 12 en 2018, soit une valeur similaire aux années précédant la mise en service de la passe.

## 1.2. Barrage de Bladier-Ricard

Après 3 années avec moins de 400 individus dénombrés à la station de vidéocomptage, les passages d'aloses ont fortement augmenté en 2019 avec 1 214 passages d'aloses, augmentation nettement plus importante que sur celle observée par rapport à 2018 sur le bassin du Rhône. Le manque de recul sur le suivi de cette passe à poissons (seulement 4 années de données) et les tendances contrastées des descripteurs aloses des dernières années incitent néanmoins à rester prudent sur l'interprétation de ce résultat 2019.



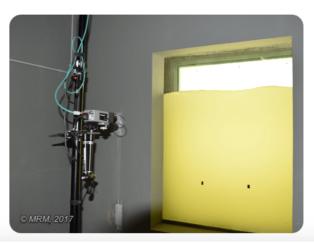


#### 2. Protocole & modalités de calculs

Les systèmes de vidéo-comptage permettent l'identification et le dénombrement les différents espèces franchissant un ouvrage équipé d'une passe à poissons. Un logiciel automatisé, associé à une ou plusieurs caméras, analyse en direct les images provenant de la fenêtre rétroéclairée installée à proximité. L'enregistrement d'une « séquence » se déclenche dès qu'un mouvement a lieu devant la fenêtre de visionnage. Le logiciel va ensuite compiler ces séquences sous forme de fichiers, qui sont analysés par des techniciens.

Sur le site de Sauveterre sur le Rhône, l'intégralité des séquences compilées entre le 1er janvier et le 31 décembre sont analysées l'association MRM. Sur le site de Bladier-Ricard (Hérault), les séquences vidéo sont dépouillées par la Fédération de pêche de l'Hérault, qui dénombre les espèces qui franchissent la passe entre le 1er mars au 30 juin uniquement. Cette fourchette correspond à la période théorique de migration des aloses feintes de méditerranée et des lamproies marines.





Ci-dessus : La caméra et la fenêtre d'observation des espèces traversant la passe du barrage de Sauveterre.

Les autres espèces piscicoles qui franchissent les deux dispositifs de vidéocomptage sont également dénombrées par MRM et le FDPPMA34 (voir les quelques clichés ci-dessous). Un suivi en temps-réel des passages est assuré par ces deux structures dans la mesure du possible, qui permet d'avoir une idée en temps réel de la fréquentation de ces deux passes par les différentes espèces piscicoles. Les données de comptage en temps réel sont accessibles via les deux liens suivants : Sauveterre / Bladier-Ricard



### Limites:

Aujourd'hui, la faible chronique de données ne permet pas l'affichage d'une tendance sur l'évolution inter-annuelle des passages d'aloses au niveau des stations de vidéo-comptage.



## 3. Objectifs et stratégie de suivi

#### 3.1. BARRAGE DE BLADIER-RICARD :

Le barrage de Bladier Ricard, situé sur le fleuve Hérault, était identifié comme ouvrage prioritaire pour les poissons migrateurs par le PLAGEPOMI 2010-2015. Il a donc fait l'objet en 2012 de travaux de rénovation de la passe à poissons (jugée inefficace pour l'Alose) à laquelle un dispositif de vidéo-comptage a été intégré afin de vérifier l'efficacité de la nouvelle passe. Depuis 2016, le portage de la maîtrise d'ouvrage du suivi par la Fédération de pêche de l'Hérault a permis la pérennisation du suivi, qui a été inscrit au PLAGEPOMI 2016-2021 étant donné l'intérêt majeur des informations qu'il peut apporter sur la dynamique de populations d'aloses en Méditerranée (position centrale du fleuve côtier sur le bassin méditerranéen, proximité à la mer du site de suivi).

#### 3.2. BARRAGE DE SAUVETERRE :

Le barrage de Sauveterre était depuis longtemps connu pour être un obstacle prioritaire à traiter sur la voie de migration des aloses du bassin du Rhône et a été équipé d'une passe à poissons en 2017, associée à une station de vidéo-comptage. Les études et travaux ont demandé plus d'une dizaine d'années étant donné la complexité et l'envergure de l'ouvrage.

Deux stations de suivi par vidéo-comptage sont ainsi aujourd'hui opérationnelles parmi les six envisagées dans les objectifs du PLAGEPOMI 2016-2021, visant à disposer à terme d'une vision globale de l'évolution des flux migratoires et permettant d'évaluer les bénéfices des mesures de gestion pour la sauvegarde des espèces amphihalines.





#### 4. Partenaires techniques de suivi











# 5. Téléchargement

Retrouvez tous les rapports d'études directement sur le site de l'observatoire :

Lien: https://www.observatoire-rhonemediterranee.fr/telechargements/

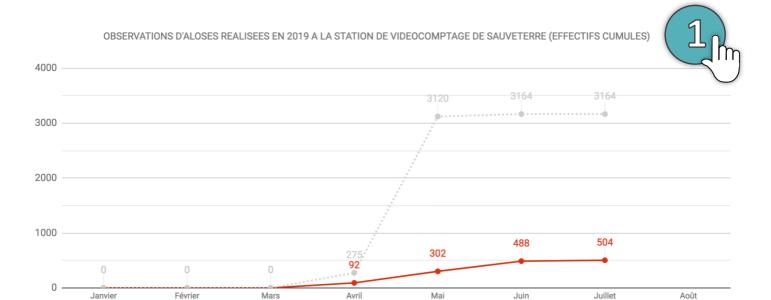
ou sur le site de l'association MRM



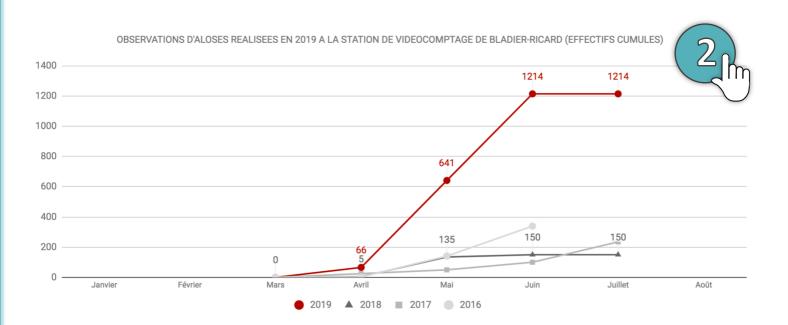
contact@migrateursrhonemediterranee.org



04 90 93 39 32



2019 2018



Observatoire des poissons migrateurs amphihalins Rhône Méditerranée - Vidéocomptage ARCHIVE 2019

Page 4 / 4